

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 19/05/2025
N° de facture : 03D3024802025012

Période du 12/05/2025 au 18/05/2025
Page 1/1

SNC LE BAR'JO M. MARCOULY JORIS 6 PLA DE LA MAIRIE 46240 COEUR DE CAUSSE France Tel : 0613806252 934571779 RCS CAHORS FR92 934571779	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations	
Code Tiers :	D302480
Codes Point de vente :	40473
Codes FDJ :	498039

Gamme Jeux de Grattage

Jeu
(Code - Nom)
849 - GOAL PDV 2024

Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
Total	1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	9,00 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
EURODREAMS
JOKER + 2010
KENO
LOTO

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
311,00 €	5,5000%	17,11 €	20,00% (1)
34,50 €	5,5000%	1,90 €	20,00% (1)
16,00 €	5,2000%	0,83 €	20,00% (1)
20,00 €	5,5000%	1,10 €	20,00% (1)
12,00 €	5,5000%	0,66 €	20,00% (1)
84,00 €	5,5000%	4,62 €	20,00% (1)
362,20 €	5,5000%	19,92 €	20,00% (1)
Total	839,70 €	46,14 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
PARIONS SPORT - paris combinés

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
15,00 €	5,5000%	0,83 €	20,00% (1)
Total	15,00 €	0,83 €	

Rémunérations exceptionnelles sur jeux

Commission Boost - Loto (Option Second Tirage inclus) du 12/05 au 18/05

Jeu (Code – Nom)	Quantité / Montant	Prix unitaire / Taux	Rémunération totale	Taux de TVA et renvoi
N/A	362,20 €	5,5000 %	19,92 €	20,00% (1)
Total			19,92 €	

TOTAL A PAYER : 75,88 €

Conditions de règlement :	Date de règlement 21/05/2025
Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.	
En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).	
En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.	

Mentions :
Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.
(1) Montant HT : 75,88 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 15,18 €
TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.
La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.